

---

<b>Nombre de membres en</b>	<b>Séance du mercredi 14 décembre 2022</b>
<b>exercice:</b> 8	L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 10 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Véronique ROBERT.
<b>Présents :</b> 6	
<b>Votants:</b> 7	<b>Sont présents:</b> Madame Chantal COUDERC, Monsieur Jean-Claude LAGARRIGUE, Madame Mauricette LAGARRIGUE, Madame Véronique ROBERT, Madame Marie-Paule SERRES, Monsieur Yves SERRES
	<b>Représentés:</b> Didier GINESTE par Véronique ROBERT
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b> Bernard FRAYSSINET
	<b>Secrétaire de séance:</b> Jean-Claude LAGARRIGUE

---

**Ordre du jour :**

Restitution suite à la visite du CAUE (projet Coeur de village),  
Achat souffleur,  
Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et remercie les membres du conseil de leur présence. Le quorum étant atteint, elle fait lecture du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022 et demande à l'assemblée de rajouter d'éventuelles remarques. Le conseil approuve le procès verbal tel que présenté à l'unanimité.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - tayrac - DE\_043\_2022

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :  
Achat d'un souffleur, crédits insuffisants opération 216 Enfouissement réseaux.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21538 - 216	Autres réseaux	3000.00	
2158 - 223	Autres installat°, matériel et outillage	1000.00	
2315 - 205	Installat°, matériel et outillage techni	-4000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Opération Coeur de Village-validation du schéma directeur du CAUE - DE\_044BIS\_2022

Madame le Maire,

-rappelle que le 20 avril 2022 a eu lieu une réunion avec le département représenté par Madame JEANTET Sylvie de la Direction de l'Action Territoriale Département de l'Aveyron, Monsieur MARATUECH Olivier, Subdivisionnaire-Subdivision-Ouest.  
Monsieur FERNANDEZ Daniel Direction des mobilités et des infrastructures du département.  
Monsieur CAILBEAUX Stéphane du CAUE de l'Aveyron,

Madame Véronique ROBERT Maire,

Monsieur Yves SERRES Adjoint

Messieurs Jean-Claude LAGARRIGUE et Bernard FRAYSSINET conseillers municipaux.

En 2019-2020, une étude a été réalisée par Aveyron Ingénierie à la demande de la commune pour la mise en sécurité de la traversée du bourg,

En 2022 demande par la nouvelle municipalité d'une étude plus globale pour un projet d'aménagement plus vaste.

**Définition de l'Opération Cœur de Village :**

C'est un programme qui englobe une réflexion à l'échelle de la commune pour en faire ressortir l'identité. L'étude globale peut ensuite donner lieu au programme de travaux souhaité par le conseil municipal, sur tout ou partie du territoire. Le nombre de tranche de travaux est illimité ; Le schéma Directeur peut donc être réactualisé au bout de 20 ans (après une génération).

**Méthodologie :**

- 1- Le CAUE réalise un diagnostic paysager, architectural, historique,...pour dégager les axes structurants et l'identité de la commune et proposer une réponse adaptée aux caractéristiques du territoire.
- 2- Le conseil municipal acte ce schéma Directeur.
- 3- Le conseil municipal choisit un maître d'œuvre,
- 4- Réalisation du pré-projet et chiffrage,
- 5- Choix des entreprises et début des travaux.

-précise que la restitution du Schéma Directeur a été présentée le 7 décembre 2022 par l'architecte du CAUE Madame Annelise Jorgensen en présence des conseillers. Une réunion de restitution officielle devra avoir lieu en présence des services départementaux, opération Cœur de Village et service en charge des routes et des RD en traverse, le SIEDA si nécessaire, l'équipe pluridisciplinaire choisie ou pressentie, etc....

Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **Approuve**, le projet Cœur de Village soutenu par le Conseil Départemental,
- **Valide** le Schéma Directeur tel que présenté par le CAUE.

**Questions diverses :**

Monsieur Yves SERRES informe le conseil des devis de voirie reçus concernant les travaux au Mas del Puech, Linieyroux et Calmels le Bas.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h30.

Fait et délibéré à Tayrac les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Véronique ROBERT

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude LAGARRIGUE